



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 50518

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'accès pour tous à une formation continue et à une reconnaissance des acquis professionnels. Les ressources humaines constituent le principal atout de l'Europe pour accompagner le développement d'une société et d'une économie fondées sur la connaissance. La reconquête du plein emploi, la promotion d'emplois de qualité et durables et l'adaptation des travailleurs aux évolutions technologiques et organisationnelles permanentes entraînent de nouveaux besoins en qualifications et compétences, et exigent la mise en oeuvre d'une véritable formation tout au long de la vie. Pour offrir des réponses adaptées, les systèmes d'éducation et de formation professionnelle doivent évoluer. Au moment où l'Union européenne est présidée par la France, celle-ci doit profiter de cette période pour s'inscrire résolument dans cette démarche en renforçant le thème de la formation dans les lignes directrices pour l'emploi. Elle doit favoriser les échanges de bonnes pratiques entre Etats membres, en s'inscrivant dans l'élaboration par la Commission européenne d'un mémorandum européen sur l'éducation et la formation tout au long de la vie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles sont les perspectives et les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

Déoulant de la méthode adoptée lors du Conseil européen de Lisbonne, le mémorandum élaboré par la Commission (direction générale de l'éducation et de la culture) concerne la mise en oeuvre de l'éducation et la formation tout au long de la vie au sein des Etats membres, pour une transition réussie vers une société de la connaissance. Six messages clés constituent les axes devant structurer cette mise en oeuvre : garantir un accès universel et permanent aux actions d'éducation et de formation permettant l'acquisition ou le renouvellement des compétences ; assurer un accroissement visible de l'investissement dans les ressources humaines ; élaborer un cadre et des méthodes efficaces d'enseignement et d'apprentissage pour une offre ininterrompue d'éducation et de formation tout au long de la vie embrassant tous les aspects de celle-ci ; améliorer la façon dont sont perçus et jugés la fréquentation et les résultats des actions de formation, notamment dans le cadre de l'éducation non formelle et informelle ; garantir à tous un accès aisé et performant à des informations et conseils sur les offres d'éducation et de formation dans toute l'Europe et pendant toute leur vie ; rapprocher le plus possible de l'apprenant l'offre d'éducation et de formation tout au long de la vie, en organisant celle-ci au sein de sa communauté, avec le soutien, si nécessaire, de structures exploitant les TIC. La Commission a souhaité que sur cette base un grand débat soit ouvert dans chaque Etat membre au cours du premier semestre de 2001. Ces six messages correspondent pour une très large part aux axes de modernisation retenus par la ministre de l'emploi et de la solidarité et la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, à la suite du processus de réforme engagé, processus articulé autour de trois phases préalables : diagnostic, expérimentation, concertation. Afin de moderniser le système de formation professionnelle et de l'adapter aux exigences sociales et économiques correspondant au passage à la formation tout au long de la vie, l'action du Gouvernement se traduit principalement au travers de trois dispositifs : le développement d'expérimentations, le projet de loi de modernisation sociale, les évolutions concernant l'offre de formation. Le développement des

expérimentations. Suite à la parution du diagnostic précité, en mars 1999, le secrétariat d'Etat a souhaité engager une série d'expérimentations avec l'ensemble des acteurs de la formation (conseils régionaux, partenaires sociaux, branches professionnelles...), pour que, sans attendre, ces derniers prennent des initiatives nécessaires à l'adaptation et à la rénovation du système de formation professionnelle continue. Les thèmes ouverts à expérimentation concernent quatre axes : la mise en réseau des services d'information et d'orientation professionnelle ; la réalisation de parcours individuels de développement ou d'accès à la qualification, conçus indépendamment du statut des personnes concernées et mobilisant, par conséquent, diverses sources de financement ; le développement de la validation des acquis et la mise en cohérence des systèmes de certification ; l'égalité d'accès à la formation professionnelle entre les femmes et les hommes. Douze protocoles ont été conclus avec des conseils généraux ou des branches professionnelles. A terme, une vingtaine de protocoles d'accords devraient être signés, qui peuvent porter sur plusieurs axes. Les premiers protocoles conclus ont surtout porté sur la mise en réseau des structures d'accueil, d'information et d'orientation (Centre, Aquitaine, La Réunion, Midi-Pyrénées), la validation des acquis professionnels et la certification des qualifications (Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, plasturgie, chimie, papier-carton). Parmi les projets retenus pour le second semestre de l'année 2000, l'orientation s'est portée sur la réalisation de parcours qualifiant indépendamment du statut des personnes et des sources de financement, la formation des salariés de très petites entreprises (TPE) et l'égalité des chances. Ainsi, deux expérimentations proposées par la Haute-Normandie et la Franche-Comté permettront à des salariés de TPE d'accéder à une qualification sur le principe de la double alternance (salariés/demandeurs d'emploi). Plusieurs actions devraient également être engagées dans le cadre d'un projet proposé par les groupements d'employeurs. Un projet sur la formation des travailleurs saisonniers du tourisme fera l'objet d'un protocole d'accord avec la région Provence-Côte d'Azur. Le thème de l'égalité des chances s'est concrétisé au travers de deux protocoles, l'un en Limousin permettra de renforcer la participation des jeunes femmes à l'apprentissage et de diversifier les choix professionnels, l'autre en Basse-Normandie aura pour objet l'accès de davantage de femmes à l'opération « mille parcours pour l'emploi » lancée par la région. Enfin, d'autres régions ont formulé des projets qui sont susceptibles d'aboutir rapidement (Bretagne, Rhône-Alpes, Pays de Loire, Nord - Pas-de-Calais...) et de nouvelles contributions sont attendues pour l'année 2001.

Le projet de loi de modernisation sociale. Le volet « Validation des acquis de l'expérience professionnelle » contenu dans le projet de modernisation sociale, présenté au Conseil des ministres du 24 mai 2000, a pour objet de : créer un droit à la reconnaissance de l'expérience en élargissant l'accès aux diplômes et titres à finalité professionnelle à toute personne engagée dans la vie active, y compris en dehors de tout dispositif de formation ; développer l'accès à la qualification par une extension de la validation des acquis de l'expérience à tous les diplômes et titres à finalité professionnelle, l'expérience pouvant être acquise dans l'exercice d'activités rémunérées ou bénévoles, avec une durée minimale de trois ans ; rendre le système de certification plus cohérent et plus lisible ; en harmonisant la procédure de création des diplômes et titres délivrés au nom de l'Etat ; en créant un répertoire national des certifications professionnelles ; en instituant une Commission nationale de la certification professionnelle ayant un rôle de régulation. Le volet « Apprentissage » du projet de loi de modernisation sociale, pour sa part, propose les modifications visant notamment à : améliorer la relation conventionnelle entre la région et le CFA par l'instauration d'un minimum de ressources au profit des centres de formation d'apprentis ; rationaliser les circuits de collecte de la taxe d'apprentissage. L'Assemblée nationale vient d'adopter ce projet de loi en première lecture le 11 janvier 2001.

Les évolutions sur l'offre de formation. Trois groupes de travail ont été mis en place ces derniers mois consacrés à la qualité de la formation, la commande publique et l'évolution des modalités de formation, notamment du fait des technologies de l'information et le communication. Ces groupes ont fait émerger une série de propositions pratiques émanant des professionnels eux-mêmes ou des utilisateurs de formation. Un séminaire de clôture, le 12 octobre 2000, a permis de prendre connaissance de ces résultats et de définir les éléments susceptibles d'être retenus dans le processus de réforme, qu'ils soient de nature législative ou autre. Les principaux axes pour l'action des prochains mois concernent le développement de l'information sur la formation, l'élargissement de la définition légale de l'action de formation, la clarification des procédures de la commande publique, le renforcement de la déclaration d'existence des organismes de formation et le soutien aux démarches qualité mise en oeuvre par la profession. Le travail en commun avec l'Europe dans le cadre de la présidence française. Un séminaire européen organisé à Biarritz par la France et réunissant des représentants des Etats et du monde socioprofessionnel a porté sur la « formation professionnelle continue, outil de performance économique, de cohésion sociale et de citoyenneté active ». Il a été l'occasion d'une présentation des expérimentations

françaises, d'un débat autour du « memorandum » précité de la commission et d'un échange de bonnes pratiques entre Etats membres de l'Union européenne. Les lignes directrices adoptées par le conseil des ministres de l'emploi les 27 et 28 novembre 2000 puis par le Conseil européen de Nice comportent cinq objectifs « nationaux » parmi lesquels figure l'élaboration d'une « stratégie globale et cohérente » dans chaque Etat-membre « pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ». Cette stratégie doit englober la formation initiale et continue, l'insertion professionnelle des jeunes, la validation des compétences. Elle doit associer l'ensemble des parties intéressées et en particulier les partenaires sociaux. Elle doit enfin viser à un accroissement significatif de l'investissement en ressources humaines, de la participation à la formation professionnelle et à la valorisation des acquis formels ou informels. La formation tout au long de la vie trouve également les voies et moyens de sa mise en oeuvre plus directement au travers de certains des dix-huit lignes directrices : deux (formation des demandeurs d'emploi) ; trois (maintien de la qualification des travailleurs âgés) ; quatre (modernisation et adaptation de l'offre de formation) ; cinq (apprentissage « en ligne ») ; douze (fiscalité de la formation) ; quinze (accords entre partenaires sociaux sur la formation). Le Plan national d'action pour l'emploi (PNAE) pour 2001 doit insérer, pour la France, ces nouveaux objectifs et devrait être communiqué à la commission en avril prochain.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50518

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2000, page 5213

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 984